

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

ENTRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNOLE NOZERUY JURA

Représentée par Monsieur Clément PERNOT, Président,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25/01/2022,
Ci-après désigné par « Président »,

ET

L'ÉTAT,

Représenté par Monsieur David PHILOT, Préfet du Jura,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de Communes Champagne Nozeroy Jura autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.*

Cette vision va être confortée et détaillée par l'élaboration de notre PLUi qui va nous permettre de faire un état des lieux détaillé de notre territoire. Les études initiales qui vont être menées nous permettront de continuer à écrire un projet ambitieux pour notre espace communautaire. Ce projet se construit et doit être partagé avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc.

Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de nouveautés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent l'impacter.

Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les axes et orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Axe A : Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable**
- **Axe B : Développer et soutenir l'économie locale**
- **Axe C : Structurer le territoire selon les dynamiques démographiques et les besoins**
- **Axe D : Valoriser et préserver les atouts environnementaux et paysagers, moteurs de notre attractivité touristique**
- **Axe E : Œuvrer pour la transition écologique à travers les énergies renouvelables et les mobilités durables**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions. (annexes)

Les opérations envisagées sont d'abord des « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*

- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.2 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.3 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- *Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;*
- *Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;*
- *Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;*
- *Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;*

- *Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;*
- *Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).*

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l’ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- *Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;*
- *Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;*
- *Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d’action.*

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura assume le rôle d’entraîneur et d’animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura s’engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d’animer l’élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l’évaluation. Il pourra être assisté d’animateurs chargés de faciliter l’émergence de projets et d’accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Engagements de la Région (si signataire)

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5 Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, des services de l'État, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs seront évalués et analysés en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

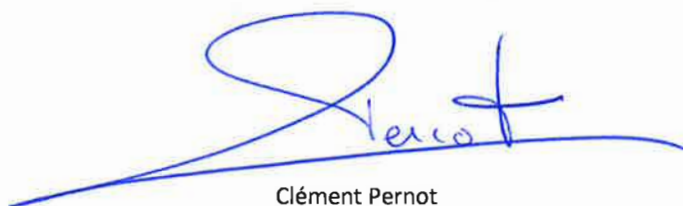
Fait à Lons-le-Saunier, le 31 janvier 2022

Monsieur le Préfet,



David Philot

Monsieur le Président,



Clément Pernot

ANNEXES



Orientations stratégiques

A.	AMÉNAGER ET URBANISER LE TERRITOIRE DANS UN PRINCIPE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
1.	<i>Élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....</i>	<i>17</i>
2.	<i>Poursuivre la revitalisation des bourgs centres.....</i>	<i>17</i>
3.	<i>Développer, adapter et rénover notre habitat.....</i>	<i>17</i>
4.	<i>Développer une couverture numérique efficace</i>	<i>17</i>
B.	DÉVELOPPER ET SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE	18
1.	<i>Poursuivre l'aménagement des Zones d'Activités.....</i>	<i>18</i>
2.	<i>Favoriser la reconversion de friches industrielles et/ou urbaines</i>	<i>18</i>
3.	<i>Financements et subventions pour le développement des entreprises.....</i>	<i>18</i>
4.	<i>Territoires d'Industrie.....</i>	<i>18</i>
5.	<i>Valoriser l'agriculture locale</i>	<i>18</i>
C.	STRUCTURER LE TERRITOIRE SELON LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET LES BESOINS	19
1.	<i>Renforcer l'offre d'infrastructures de loisirs sur le territoire.....</i>	<i>19</i>
2.	<i>Développer l'offre de services à la population</i>	<i>19</i>
3.	<i>Création de logements inclusifs pour les seniors, en lien avec les communes</i>	<i>19</i>
4.	<i>Création de micro-crèches, en lien avec les communes</i>	<i>19</i>
5.	<i>Mise en place de France Services sur le territoire</i>	<i>19</i>
6.	<i>Développer des salles de convivialité intergénérationnelle</i>	<i>19</i>
D.	VALORISER ET PRÉSERVER LES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS, MOTEURS DE NOTRE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE	20
1.	<i>Aménager et valoriser nos sites</i>	<i>20</i>
2.	<i>Pour offrir un tourisme durable « 4 saisons »</i>	<i>20</i>
E.	ŒUVRER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	21
I.	PRODUIRE ET CONSOMMER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	21
1.	<i>Projets de création de chaufferies bois, avec plateforme de stockage (bois-énergie).....</i>	<i>21</i>
2.	<i>Projets de parcs solaires (carrières, terres faible valeur, ...)......</i>	<i>21</i>
3.	<i>Réflexions pour le développement public et privé des énergies renouvelables solaires à grande échelle sur les toitures (entreprises, parkings, habitat).....</i>	<i>21</i>
4.	<i>Investissement pour l'assainissement collectif, pour la qualité de l'eau.....</i>	<i>21</i>
5.	<i>Projets éoliens</i>	<i>21</i>
6.	<i>Plan Climat-Air-Énergie Territoriale (PCAET).....</i>	<i>21</i>
II.	APPRÉHENDER ET DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES	22
1.	<i>Encourager l'utilisation des modes doux.....</i>	<i>22</i>
2.	<i>Offrir une accessibilité pour tous.....</i>	<i>22</i>
3.	<i>Comprendre et gérer le covoiturage</i>	<i>22</i>
4.	<i>S'orienter vers l'électromobilité</i>	<i>22</i>

A. Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable

La structuration de notre espace communautaire est très importante pour avoir un fonctionnement équilibré et durable. Dans un contexte où les réserves foncières se font de plus en plus rares sur notre territoire, nous nous devons dès maintenant de trouver les solutions pour continuer le développement autant économique que démographique. C'est dans ce sens qu'il est nécessaire d'avoir une offre de logements adaptée aux nouveaux besoins pour accueillir de nouveaux habitants, qui sont et seront l'essence même de notre territoire en pourvoyant des emplois, en favorisant le développement économique local et les services.

1. Élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La volonté principale de ce projet est d'harmoniser les règles d'urbanisme qui s'appliquent actuellement sur notre intercommunalité. Le PLUI, c'est créer un cadre commun, efficace et opérationnel pour nos communes et nos populations. L'adaptation aux effets du changement climatique via la préservation des espaces sera très importante à prendre en compte.

2. Poursuivre la revitalisation des bourgs centres

Le but de cette orientation est principalement de conserver le maillage des bourgs-centres, de créer des conditions d'accueil et de maintien des habitants et des activités.

- ⇒ Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Champagnole
- ⇒ Réflexion sur l'incidence de la vacance (ORT)

3. Développer, adapter et rénover notre habitat

L'offre doit continuer à se développer et s'améliorer sur le territoire, c'est pourquoi nous voulons œuvrer globalement pour la réhabilitation ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments. Il est également nécessaire d'adapter le parc existant pour répondre aux nouveaux besoins et attentes des populations. Des friches potentielles pour la création d'habitat sont en cours d'analyses.

- ⇒ Rénovation énergétique des logements communaux

4. Développer une couverture numérique efficace

Le conseil départemental assume la prise en charge du déploiement des moyens et outils liés au Très Haut Débit. L'objectif de couverture totale de notre territoire pour la fin 2025 est visé.

Cet axe vise à :

- ➔ **Développer l'attractivité de notre territoire**
- ➔ **Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments**
- ➔ **Produire une consommation durable de nos espaces**

B. Développer et soutenir l'économie locale

Il s'agit de développer l'économie locale, de faciliter l'intégration des entreprises sur notre territoire tout en travaillant pour avoir une empreinte carbone plus faible. L'industrie offre des emplois et permet d'attirer des populations qui peuvent s'installer à long terme dans notre espace communautaire. Il s'agit également de s'assurer une viabilité et une capacité de résilience face à la concurrence des grandes villes. Notre territoire doit pouvoir offrir des possibilités économiques aux populations qui viennent également chercher un cadre de vie de grande qualité. Une stratégie devra être construite en matière de formation professionnelle initiale, pour tout âge, afin de répondre aux besoins des entreprises et des populations.

1. Poursuivre l'aménagement des Zones d'Activités

ZA Montrond, Scierie Bouvet, Censeau, Mignovillard, etc.

2. Favoriser la reconversion de friches industrielles et/ou urbaines

Identification de friches à potentiel pour l'implantation de nouveaux projets
Préemption et réhabilitation d'anciens bâtiments industriels

3. Financements et subventions pour le développement des entreprises

⇒ Aide à l'immobilier d'entreprise

⇒ Aide à la formation (initiale pour jeunes et apprentis / continue pour adultes)

4. Territoires d'Industrie

Dispositif pour accélérer le développement industriel. L'État met à disposition, à travers le cabinet EY, en étroite collaboration avec l'EPCI, un accompagnement spécifique pour le territoire du Haut-Jura (composé de 4 CC) afin de capturer le plein potentiel des différents dispositifs d'aides du plan de relance.

5. Valoriser l'agriculture locale

L'agriculture est très importante pour l'économie de notre territoire, nous travaillons à la pérennisation des activités qui y sont associées ainsi qu'aux transitions nécessaires au développement durable.

⇒ Développement d'une filière viande locale : extension atelier de découpe et création boucherie industrielle en circuit court

⇒ Développement du circuit court dans la restauration collective

⇒ Pérennisation filière AOP Comté en cohérence avec le développement économique de la CC.

Cet axe vise à :

- ➔ **Faciliter l'implantation de nouveaux acteurs économiques sur le territoire**
- ➔ **Soutenir les activités artisanales, commerciales et industrielles du territoire pour maintenir un taux d'emploi élevé et leur permettre de gagner en résilience**
- ➔ **Mettre en place une stratégie de territoire à plusieurs niveaux, foncier et économique**

C. Structurer le territoire selon les dynamiques démographiques et les besoins

L'intercommunalité œuvre pour développer des offres de qualité aux populations. Le vieillissement général de la population à l'échelle nationale entraîne de nouveaux besoins et il est nécessaire d'y répondre le plus efficacement possible. Vieillesse de la population ne veut cependant pas dire démographie en chute libre, bien au contraire sur notre territoire avec l'ouverture de trois classes supplémentaires à la rentrée 2021. Les besoins en assistantes maternelles grandissent et c'est pourquoi plusieurs projets de micro-crèches sont déjà en cours d'élaboration, en appui et en lien direct avec les communes. L'épanouissement sportif des populations est aussi un élément central de nos réflexions et nous essayons d'y répondre au mieux à travers notre espace communautaire.

1. Renforcer l'offre d'infrastructures de loisirs sur le territoire

⇒ Construction d'un gymnase à Champagnole

2. Développer l'offre de services à la population

Nous devons anticiper le manque de médecins à court terme en favorisant l'installation de nouveaux professionnels qui désirent travailler en équipe.

⇒ Construction d'une maison de santé à Champagnole

⇒ Construction d'un EHPAD à Champagnole

3. Création de logements inclusifs pour les séniors, en lien avec les communes

Faciliter la transition vers un logement adapté

4. Création de micro-crèches, en lien avec les communes

5. Mise en place de France Services sur le territoire

⇒ Dans les communes de Champagnole, Nozeroy et Fonceine-le-Haut

6. Développer des salles de convivialité intergénérationnelle

Cet axe vise à :

➔ **Répondre aux enjeux et besoins démographiques**

➔ **Apporter des infrastructures de qualité à nos populations**

➔ **Assurer un soutien dans les démarches sociales**

D. Valoriser et préserver les atouts environnementaux et paysagers, moteurs de notre attractivité touristique

Préserver et valoriser les atouts paysagers et environnementaux du territoire et renforcer son attractivité touristique.

Le tourisme est un moteur important de notre économie. Notre territoire dispose de sites patrimoniaux et naturels remarquables et propose des activités de plein air toutes saisons qui sont autant d'atouts pour un développement touristique durable. Il est donc nécessaire de préserver et mettre en valeur ces objets qui sont au centre de notre attractivité. Nous avons de nombreuses possibilités d'hébergement (meublés, campings, chambres d'hôtes, gîtes, hébergements insolites...) qui doivent perdurer et continuer à se développer et s'améliorer afin d'accueillir un public encore plus varié.

La compréhension et la préservation de l'environnement sont deux clés essentielles pour conserver la qualité de nos paysages et de nos cadres de vies. L'utilisation ou la fréquentation de certains lieux doit se faire dans le respect pour ne pas dénaturer des espaces préservés.

1. Aménager et valoriser nos sites

- ⇒ Opération Grand Site de France – Vallée du Hérisson et Plateau des 7 lacs
- ⇒ Aménagement du site touristique de la source de l'Ain
- ⇒ Création d'une piste de biathlon à Foncine-le-Haut et à Cerniébaud
- ⇒ Balisage des itinéraires de randonnées

2. Pour offrir un tourisme durable « 4 saisons »

- ⇒ Développement et rénovation des hébergements
- ⇒ Projet aires de bivouac, cabanes et espaces de convivialité (ENJ-GTJ)
- ⇒ Aide à la prise en compte des enjeux de la protection de la biodiversité
- ⇒ Sensibiliser les populations au développement durable

Cet axe vise à :

- ➔ **Poursuivre la mise en valeur des sites naturels**
- ➔ **Renforcer l'offre touristique autour de nos paysages**
Randonnées (aménagement & balisage), sites remarquables,
- ➔ **Conforter un hébergement diversifié et de qualité**

E. Œuvrer pour la transition écologique

I. Produire et consommer les énergies renouvelables

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura souhaite agir en faveur de la transition écologique et de la réduction de la consommation d'énergie fossile. Des projets sont en cours d'étude à travers l'espace communautaire. Ces implantations demandent une forte ingénierie et il est nécessaire de bien prendre en compte tous les facteurs à risque, notamment d'un point de vue environnemental pour ne pas dénaturer le cadre de vie à haute valeur qui est le nôtre. Ces projets sont essentiels pour que notre territoire s'adapte aux effets du changement climatique. L'élaboration du PCAET est en articulation directe avec cette thématique.

1. Projets de création de chaufferies bois, avec plateforme de stockage (bois-énergie)
2. Projets de parcs solaires (carrières, terres faible valeur, ...)
 - ⇒ Crotenay
 - ⇒ Loulle, Mont-sur-Monnet, Pillemoine
3. Réflexions pour le développement public et privé des énergies renouvelables solaires à grande échelle sur les toitures (entreprises, parkings, habitat)
4. Investissement pour l'assainissement collectif, pour la qualité de l'eau
 - ⇒ Plan pluriannuel pour la gestion et la préservation de la ressource
 - ⇒ Eau potable
5. Projets éoliens
 - ⇒ Éolien Basse Joux
6. Plan Climat-Air-Énergie Territoriale (PCAET)
 - ⇒ Lancement de l'élaboration du plan printemps 2022

Cet axe vise à :

- ➔ **Développer la production d'énergie renouvelable**
- ➔ **Valoriser la filière Bois-Énergie**
- ➔ **Protéger et préserver la ressource en eau**

II. Appréhender et développer les mobilités durables

Un Plan de Mobilité Simplifié sera intégré au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la prise de compétence Mobilité par la Communauté de Communes nous donne la possibilité de réfléchir plus précisément à des actions à mener sur notre espace. Le maintien et l'augmentation de notre activité touristique passe par des investissements dans l'aménagement et la liaison de certains sites majeurs afin de les rendre plus facilement accessibles, notamment par les modes de déplacement 'doux'.

Nous devons également apporter une réflexion plus aboutie sur l'accompagnement de nos actifs dans leurs déplacements domicile-travail. Cela passe par une meilleure discussion avec les acteurs en question sur le territoire, avec la possibilité d'établir des plans de mobilité pour les établissements et entreprises qui sont vecteurs de nombreux déplacements. Cela passe également par une réflexion sur les possibilités de report modal dans un espace topographique et climatique comme le nôtre, qui réduit fortement les possibilités. Notre position transfrontalière nous donne également une réflexion supplémentaire à prendre en compte, afin de gérer au mieux les déplacements de notre population active.

La Communauté de Communes a pour volonté de développer le « transport solidaire » à travers notamment du service associatif Mobilité CNJ Seniors. Ce service est ouvert à toute personne de plus de 60 ans ne pouvant plus se déplacer.

1. Encourager l'utilisation des modes doux

- ⇒ Poursuite de la voie cyclable Champagnole – Lac de Chalain
- ⇒ Intégration au maillage départemental de voies douces

2. Offrir une accessibilité pour tous

- ⇒ Développement du transport solidaire via l'association CNJ Seniors

3. Comprendre et gérer le covoiturage

- ⇒ Analyse des usages pour procéder à une meilleure gestion de la pratique (communication, centralisation)
- ⇒ Coordination avec les entreprises pour la mise en place de plan de déplacement

4. S'orienter vers l'électromobilité

- ⇒ Réflexion sur le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (lieux de travail, centres commerciaux, domicile)

Cet axe vise à :

- ➔ Analyser pour mieux gérer les mobilités du territoire
- ➔ Développer les mobilités actives et durables
- ➔ Accompagner les entreprises et les populations

Fiches Actions

AXE 1 : Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable

Action : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Orientation stratégique n°	Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable
Action n°	A.1
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	La volonté principale de ce projet est d'harmoniser les règles d'urbanisme qui s'appliquent actuellement sur notre intercommunalité. Le PLUI, c'est créer un cadre commun, efficace et opérationnel pour nos communes et nos populations. L'adaptation aux effets du changement climatique via la préservation des espaces sera très importante à prendre en compte.
Partenaires	Gouvernance sous forme de concertation collaboration avec les communes / État / Département / Région / PNR
Coût prévisionnel	Environ 800 000 €
Plan de financement	Demande DETR 50% 20% DGD (étude particulière) / ADEME / RÉGION / Agence de l' eau 30% AUTOFINANCEMENT
Calendrier	Prescription 12/2021 Appel d'offres 02/2022 pour études préalables PADD Règlement et Zonage OAP Annexes sanitaires Rédaction finale Arrêt du projet Enquête publique Approbation
Indicateurs d'évaluation proposés	ZAN : Artificialisation en hectares par an Protection de l'environnement Économie / Démographie / Agriculture
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET /
Porteur de l'action	CC
Projets associés :	Études environnementales Zonage d'assainissement Plan de Mobilité simplifié

Action : Revitalisation des bourgs centres

Orientation stratégique n°	Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable
Action n°	A.2
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>→ Ces projets de revitalisation visent à repenser l'organisation et la vie des centres bourgs. Les thématiques de l'aménagement, de l'habitat, des services, de la place des activités économiques, des déplacements seront intégrées à ces projets.</p> <p>Le but de cette orientation est principalement de conserver le maillage des bourgs-centres, de créer des conditions d'accueil et de maintien des habitants et des activités.</p>
Partenaires	État, Région, Département, Communes, Maison pour tous
Coût prévisionnel	2 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / Région / Département / Autofinancement / Communes
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Vacance commerciale Dynamisme des bourgs centres (taux emploi / ...)
Articulation avec d'autres démarches territoriales	OPAH / SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p>Réflexion sur l'incidence de la vacance (ORT)</p> <p><u>Champagnole</u> : "Nouvelle halle marché couvert - bois local, Réfection des rues Foch/Clémenceau/Aimé Berthod" Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie</p> <p><u>Chaux des Crotenay</u> : Aménagement du centre bourg, création d'un local commercial dans centre bourg</p> <p><u>Le Frasnois</u> : Construction de 10 à 15 logements dans des petits immeubles ou maisons HQE, pour développer un pôle centre bourg</p> <p><u>Sirod</u> : Déconstruction d'un bâtiment de 500 m2 pour reconstruire une épicerie dans un lieu propre et sécurisé, créer une place de village, quelques stationnements pour libérer le carrefour, et aménager l'entrée et sortie du futur lotissement. Changer la chaudière fuel contre une chaudière à pellets dans un bâtiment communal desservant deux logements et la micro-crèche, et une salle de réunion.</p> <p><u>Valempoulières</u> : Réfection de la D23 Valempoulières/Pont D'Héry (tourisme et transport de bois)</p>

Action : Offrir un habitat adapté et de qualité

Orientation stratégique n°	Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable
Action n°	A.3
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>Dans un contexte où les réserves foncières se font de plus en plus rares sur notre territoire, nous nous devons dès maintenant de trouver les solutions pour continuer le développement autant économique que démographique. C'est dans ce sens qu'il est nécessaire d'avoir une offre de logements adaptée aux nouveaux besoins pour accueillir de nouveaux habitants, qui sont et seront l'essence même de notre territoire en pourvoyant des emplois, en favorisant le développement économique local et les services.</p> <p>L'offre doit continuer à se développer et s'améliorer sur le territoire, c'est pourquoi nous voulons œuvrer globalement pour la réhabilitation ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments. Il est également nécessaire d'adapter le parc existant pour répondre aux nouveaux besoins et attentes des populations.</p>
Partenaires	État, Région, Département, Communes, Maison pour tous Réfléchir sur dispositif ORT
Coût prévisionnel	1 million €
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / Région / Département / Autofinancement / Communes
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de vacance Diagnostic énergétique des bâtiments Économie financière
Articulation avec d'autres démarches territoriales	OPAH / SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p><u>CC CNJ</u> : Rénovation énergétique des logements communaux</p> <p><u>Billecul</u> : Pose de radiateurs radiants électriques logement école Rte de La Favière, Isolation extérieur d'une façade logement école Rte de La Favière, Plantation d'arbres au centre du village.</p> <p><u>Champagnole</u> : Subventions ascenseur pour encourager les bailleurs à créer des logements accessibles.</p> <p><u>Chaux des Crotenay</u> : création d'un lotissement à Pont de la Chaux (dernière phase d'un projet initié antérieurement), Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie de Chaux des Crotenay, création logements saisonniers dans un bâtiment communal.</p>

	<p><u>Gillois</u> : Réhabilitation ancienne cure et salle paroissiale (DETR 2023) Création et rénovation de logements communaux (environ 400 000€)</p> <p><u>Les Planches en Montagne</u> : Rénovation toiture d'un logement locatif, "Isolation combles bâtiments communaux avec le SIDECE"</p> <p><u>Nozeroy</u> : Remplacement des menuiseries Office du tourisme, salle 3ème âge & local ski club</p> <p><u>Saint Germain en Montagne</u> : Réhabilitation ancienne école avec création de 6 logements BBC</p> <p><u>Sirod</u> : Création d'un lotissement de 12 parcelles au centre bourg</p> <p><u>Valempoulières</u> : Création d'un logement dans l'ancienne mairie</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Action : Développement couverture numérique

Orientation stratégique n°	Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable
Action n°	A.4
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>S'inscrire dans le développement départemental des réseaux Fibre pour offrir l'accès au Très Haut Débit sur le territoire Améliorer la couverture des réseaux mobile</p> <p>Le conseil départemental assume la prise en charge du déploiement des moyens et outils liés au Très Haut Débit. L'objectif de couverture totale de notre territoire pour la fin 2025 est visé.</p> <p>Conseil numérique Téléphonie Accès au numérique /coworking / Fablab / Maison France Service</p>
Partenaires	Conseil Départemental / Région / État / Communes
Coût prévisionnel	500 000€
Plan de financement	Conseil Départemental / Région / État / Communes
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de ménage fibré sur le territoire % de couverture 4G
Articulation avec d'autres démarches territoriales	PLUi / PCAET / SRDEII / SRADDET
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p>Recrutement d'un conseiller numérique par le Fablab Champagnole</p> <p><u>Le Frasnois</u> : Déployer et renforcer la couverture numérique par l'adoption de la fibre, la création d'un espace de co-working, l'implantation d'une antenne 4G (projet Préfecture)</p>

AXE 2 : Développer et soutenir l'Économie locale

Action : Aménagement Zones d'Activités

Orientation stratégique n°	Développer et soutenir l'économie locale
Action n°	B.1
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	L'aménagement et la viabilisation de zones économiques permettent à des entreprises de s'implanter plus facilement sur le territoire intercommunal. Il s'agit de développer l'économie locale, de faciliter l'intégration des entreprises sur notre territoire, afin de créer un dynamisme économique vertueux, tout en travaillant pour avoir une empreinte carbone plus faible. La place vouée à l'industrie, et la ré industrialisation, est un marqueur fort de la volonté politique des élus de la Collectivité. L'industrie, qui vise à valoriser les savoirs faire de notre territoire, offre par ailleurs un nombre d'emplois certains et permet d'attirer des populations qui peuvent s'installer à long terme dans notre espace communautaire. Il s'agit également de s'assurer une viabilité et une capacité de résilience face à la concurrence des grandes villes.
Partenaires	Entreprises / Communes / Région / Département / Enedis
Coût prévisionnel	Aménagement des zones au cas par cas – plusieurs millions
Plan de financement	2 M€ (suivant le projet de viabilisation)
Calendrier	Développement permanent entre dynamique économique et sobriété foncière – suivant les besoins des entreprises et les opportunités foncières
Indicateurs d'évaluation proposés	Implantation d'entreprises Nb d'emplois créés sur le territoire Taux d'occupation des zones
Articulation avec d'autres démarches territoriales	Territoires d'industrie / Projet alimentaire territorial / Circuits courts / Sobriété foncière et dynamisme économique
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<u>CC CNJ</u> : ZA Montrond, Scierie Bouvet, Censeau, Mignovillard, Z.I Andre Schwartzmann, etc. Aménagement continu des zones de Champagnole <u>Sirod</u> : 38 ares disponibles dans la zone artisanale. Potentiel - <u>Valempoulières</u> : 50 ares route Californie et 5 à 10 ha route de Montrond Ardon Chaux des Crotenay Création d'une ZA à Le Vaudioux

Action : Reconversion de friches industrielles et/ou urbaines

Orientation stratégique n°	Développer et soutenir l'économie locale
Action n°	B.2
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>Identification de friches à potentiel pour l'implantation de nouveaux projets (logements ou économiques)</p> <p>Préemption et réhabilitation d'anciens bâtiments industriels</p> <p>Démolition, dépollution, Aménagement des zones, désamiantage.</p> <p>Volonté de réhabiliter l'existant en cohérence avec les objectifs de Zéro artificialisation nette et les nécessités de développement économique pour apporter aux entreprises souhaitant s'implanter des solutions d'implantation clefs en main.</p>
Partenaires	État, Région, Département, Communes, Entreprises / EPF / Cabinet EY
Coût prévisionnel	3 millions (à déterminer selon les projets, en lien avec le service des domaines pour la détermination des prix)
Plan de financement	Fond friches / ADEME / DETR / DST / CR / Europe
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Hectares de friches convertis</p> <p>Nb emplois créés</p> <p>Nouvelles activités</p> <p>Part de nouveaux logements</p>
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p><u>CC CNJ</u> :</p> <p>Zone commerciale Keystone : Acquisition d'un terrain avec bâtiment/ démolition, dépollution et revente à des tiers investisseurs</p> <p>ARTICA : acquisition, réhabilitation afin de réintroduire des activités économiques.</p> <p>Marpaux : ancien hangar industriel à acquérir</p> <p>SNTS Kango : reprise bâtiment et réhabilitation, démolition ou revente</p> <p><u>Chaux des Crotenay</u> : Site Scierie Gérard (2,62 ha) à Chaux des Crotenay (reconversion en zone d'activités industrielles ou commerciales)</p>

Action :
Financements et subventions pour le développement des entreprises

Orientation stratégique n°	Développer et soutenir l'économie locale
Action n°	B.3
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	Soutien des entreprises à travers une aide à l'installation via le règlement d'intervention de l'Aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) en lien avec le Conseil régional. (Activités à caractère industriel). Aide à l'économie locale (commerces) via le Fonds régional des Territoires (FRT) : mise en place de chèques solidaires utilisables dans les commerces partie prenante à l'opération. Aide à l'ingénierie du commerce à travers le manager de commerce Mobilisation de Fonds européens, à travers un panel de fiches actions, pour financer des projets portés par la CCCNJ et des entreprises/communes du territoire (LEADER)
Partenaires	Entreprises / État / Conseil Régional / Communes / Europe
Coût prévisionnel	4 M€
Plan de financement	Planification viviers projets LEADER / aides versées à réception des dossiers/demandes/projets
Calendrier	2021-2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Nb d'entreprises-commerces aidés/accompagnés Nb de chèques solidaires Nb Projets LEADER
Articulation avec d'autres démarches territoriales	LEADER FRT Aide à l'immobilier d'entreprise Contrat de territoires
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	Versement de subventions d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les projets éligibles. Opérations de chèques solidaires (financés par le FRT et la CCCNJ) Création d'un poste de manager de commerce (développement économique) et mise en place d'un Office de commerce, en lien avec les associations de commerçants déjà existantes.

Action :
**Aide à la formation (initiale pour jeunes et apprentis /
continue pour adultes)**

Orientation stratégique n°	Développer et soutenir l'économie locale
Action n°	B.3
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>Développer des partenariats pour aider au développement des entreprises en offrant une perspective de main d'œuvre de qualité formée sur le territoire.</p> <p>Création d'infrastructures de formation VAE (validation des acquis et expériences) VTE (Volontariat territorial en entreprise) + Graduate program</p> <p>Mise en place d'une réflexion commune à l'échelle du Haut-Jura sur les problématiques industrielles de formation, recrutement. Internalisation et mutualisation des formations et des besoins.</p>
Partenaires	Entreprises / Éducation nationale / État / Conseil Régional / GRETA / Communes / Département
Coût prévisionnel	500 000€
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / Région / Département / Autofinancement / Communes
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Diplôme / Assiduité / Nombre de personnes formées, d'enseignants, de formateurs
Articulation avec d'autres démarches territoriales	<p>État (1 jeune 1 solution)</p> <p>Alternance Formation</p> <p>Bilan de compétence</p> <p>VTE (volontariat territorial en entreprise)</p> <p>Graduate Program</p>
Porteur de l'action	CC / Communes / Éducation nationale / Région
Projets associés	<p>Recrutement de stagiaires</p> <p>Développer les liens entre entreprises et centre de formation (Formations spécialisées)</p> <p>Accompagner les jeunes dans leurs projets professionnels</p> <p>Partenariat (jumelage) lycée avec l'étranger</p> <p>Identification des NEETS (accompagnement, programme de réintégration)</p>

Action : Territoires d'Industrie

Orientation stratégique n°	Développer et soutenir l'économie locale
Action n°	B.4
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	Dispositif pour accélérer le développement industriel. L'État met à disposition, à travers le cabinet EY, en étroite collaboration avec l'EPCI, un accompagnement spécifique pour le territoire du Haut-Jura (composé de 4 CC) afin de capturer le plein potentiel des différents dispositifs d'aides du plan de relance. Réflexion globale sur la place de l'industrie et les moyens de développement à travers la levée des freins périphériques (formation, attractivité, pérennisation, logements, mobilité)
Partenaires	EY / État / Département / Région / Communes
Coût prévisionnel	1,5 millions
Plan de financement	Plan de relance / Département / Région / DETR / DST / CPER / Europe / Communes
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux d'emploi / Revenus des ménages Entreprises / Part d'industrie sur le territoire % de production interne
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	La collectivité, à travers le programme Territoires d'Industrie, accompagne les entreprises dans le montage des dossiers, la structuration des projets si besoin et facilite les relations partenariales. Exemples projets de développement des entreprises de la Collectivité : SNTS / KANGO : nouveau bâtiment et ré internalisation de certaines activités SCIERIE GRANDPIERRE : développement ligne production AOC Bois du Jura ELIXIA : création nouvelle ligne de production JEUJURA : achat centre d'usinage ERASTEEL : nouvel équipement machines (renouvellement parc) SIBC : nouvel équipement machines et création plateforme stockage d'eau SANIJURA : investissement machines SCIERIE CHAUVIN : aménagement et développement de l'entreprise Plus globalement, réflexion engagée sur la coopération des EPCI du Haut Jura sur l'industrie avec la mise en place d'un groupe de travail pour pallier les éventuelles problématiques communes.

Action : Agriculture

Orientation stratégique n°	Développer et soutenir l'économie locale
Action n°	B.5
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	L'agriculture est très importante pour l'économie de notre territoire, nous travaillons à la pérennisation des activités qui y sont associées ainsi qu'aux transitions nécessaires au développement durable.
Partenaires	Chambre d'Agriculture / État, Région, Département, Communes
Coût prévisionnel	1,5 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes / AOP / AOC
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Installation de nouveaux agriculteurs, de nouveaux exploitants forestiers Production de valeur ajoutée Taux d'emploi Développement des AOC/AOP Protection de l'environnement
Articulation avec d'autres démarches territoriales	PAT / SRADDET / SRDEII / PLUi / PCAET
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<u>CC CNJ</u> : Extension atelier de découpe, Boucherie industrielle en circuit court, Circuit court dans la restauration collective Pérennisation filière AOP Comté <u>Le Frasnois</u> : Encourager l'installation de nouvelles formes d'exploitations agricoles : élevage, permaculture, entretien du paysage. Capitaliser sur le patrimoine forestier : accompagner les exploitations forestières <u>Valempoulières</u> : Fromagerie en construction.

Action : Forêt Bois

Orientation stratégique n°	Développer et soutenir l'économie locale
Action n°	B.6
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>Développement et pérennisation d'une filière Forêt Bois sur le territoire Mise en valeur des résidus de bois (connexes : sciure) à travers le soutien et l'accueil de nouvelles entreprises</p> <p>Mise en place d'une coordination des projets de chaufferies bois des communes au niveau de la Communauté de communes. Réflexion globale sur l'utilisation de la ressource forestière au niveau intercommunal.</p>
Partenaires	ONF / Entreprises / État / Département / Région / Communes / Communes forestières
Coût prévisionnel	2 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Protection de l'environnement</p> <p>Surface forestière</p> <p>Développement de valeur ajoutée</p> <p>Emploi / Activité</p>
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / SRDEII / PCAET
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p>Scierie Chauvin : création d'une unité de production de pellets (granulés)</p> <p>SIBC : Développement plaquettes + plateforme de stockage/arrosage</p> <p>Montrond : LIONINE BFC – Production de pellets bio à partir de déchets verts</p> <p>Au niveau de la CCCNJ : mise en place d'une coordination des projets de chaufferies bois énergie du territoire en vue de valoriser la ressource énergétique de nos forêts.</p>

AXE 3 : Structurer le territoire selon les dynamiques démographiques et les besoins

Action : Développer l'offre de services à la population

Orientation stratégique n°	Structurer le territoire selon les dynamiques démographiques et les besoins
Action n°	C. 1 3 4 5 6
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	L'intercommunalité œuvre pour développer des offres de qualité aux populations. Le vieillissement général de la population à l'échelle nationale entraîne de nouveaux besoins et il est nécessaire d'y répondre le plus efficacement possible. Vieillesse de la population ne veut cependant pas dire démographie en chute libre, bien au contraire sur notre territoire avec l'ouverture de trois classes supplémentaires à la rentrée 2021. Les besoins en assistantes maternelles grandissent et c'est pourquoi plusieurs projets de micro-crèches sont déjà en cours d'élaboration, en appui et en lien direct avec les communes. L'épanouissement sportif des populations est aussi un élément central de nos réflexions et nous essayons d'y répondre au mieux à travers notre espace communautaire.
Partenaires	État / Région / Département / Communes / CAF / Milo / Associations / ANS / ARS
Coût prévisionnel	5 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	% services à la population Démographie Sports / Accessibilité
Articulation avec d'autres démarches territoriales	CLS / PAT / MFS / SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<u>ÉQUIPEMENTS et LOISIRS</u> CC CNJ : Gymnases, Préaux, Espaces sportifs, ... <u>Champagnole</u> : Déménagement du centre animation loisirs sur le site du centre aéré. <u>Chaux des Crotenay</u> : création d'un terrain multisports à Chaux des Crotenay. <u>Les Planches en Montagne</u> : Création d'une aire de jeux enfants, Approbation du schéma communal de "défense extérieure contre

l'incendie" avec installation de deux citernes métalliques.

Marigny : Aménagement du parking au centre du village et reprise de la fontaine et de ses abords.

Sirod : Création d'une aire de sport et loisirs avec pose d'agrès

HABITATS INCLUSIFS

CC CNJ : Suivi de projets

Châtelneuf : Création d'une MARPA (Maison accueil pour personnes âgées en milieu rural - 6 petites unités au maximum)

Le Frasnois : La commune dispose d'un cadre privilégié pouvant accueillir des seniors dans des conditions optimales ; diversifier le parc de logements pour répondre au parcours résidentiel (cycle de vie) ; maintenir les personnes âgées indépendantes ; création d'un EPHAD.

Marigny : Oui souhait exprimé à plusieurs reprises et à étudier avec les communes voisines/opportunités foncières

Montrond : Projet habitat inclusif (8 à 10 logements)

Sirod : Conservation d'un espace au centre du village pour ce genre de projet à destination des personnes âgées

MICRO-CRECHES

CC CNJ : Suivi de projets (CAF)

Andelot en Montagne : Projet CAF micro-crèche

Monnet la Ville : Projet CAF micro-crèche

Montrond : Projet CAF micro-crèche

ESPACE FRANCE SERVICES

CC CNJ : Mise en place d'Espaces France Services en lien avec les Office du Tourisme du territoire : Champagnole, Foncine le Haut, Nozeroy.

SALLES DE CONVIVIALITÉ INTERGENERATIONNELLE

CC CNJ : Suivi de projets

Les Planches en Montagne : Aménagement d'une ancienne salle de classe

Sirod : Réfection du toit et des ouvertures de la salle des fêtes, ainsi que l'isolation et la réfection de la cuisine et de l'espace lavage. Enlever les radiateurs électriques ancienne génération pour remettre des radiateurs

	basse consommation.
--	---------------------

	<u>Valempoulières</u> : Salle Henri Duboz et salle du Foyer Rural
--	-------------------------------------------------------------------

Action : Santé

Orientation stratégique n°	Structurer le territoire selon les dynamiques démographiques et les besoins
Action n°	C.2
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>L'intercommunalité œuvre pour développer des offres de qualité aux populations. Le vieillissement général de la population à l'échelle nationale entraîne de nouveaux besoins et il est nécessaire d'y répondre le plus efficacement possible. La présence de professionnels de santé est très importante pour la sécurité et le bien-être des populations.</p> <p>→ Nous devons anticiper le manque de médecins à court terme en favorisant l'installation de nouveaux professionnels qui désirent travailler en équipe.</p>
Partenaires	Communes / Région / Département / CAF / Milo / Associations / ARS
Coût prévisionnel	5 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes / ARS
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	% professionnels de santé (médecins, infirmières ADMR...) EHPAD Maison de Santé
Articulation avec d'autres démarches territoriales	CLS / PAT / PLUi / PCAET / SRADDET / SRDEII /
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p>CC CNJ : Maison de santé pluridisciplinaire (Champagnole, Mignovillard), EHPAD (Champagnole)</p> <p>Chaux des Crotenay, Le Frasnois</p>

**AXE 4 : Valoriser et préserver les atouts environnementaux et paysagers,
moteurs de notre attractivité touristique**

**Action :
Offrir un tourisme durable « 4 saisons »**

Orientation stratégique n°	Valoriser et préserver les atouts environnementaux et paysagers, moteurs de notre attractivité touristique
Action n°	D
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>Préserver et valoriser les atouts paysagers et environnementaux du territoire et renforcer son attractivité touristique.</p> <p>Le tourisme est un moteur important de notre économie. Notre territoire dispose de sites patrimoniaux et naturels remarquables et propose des activités de plein air toutes saisons qui sont autant d'atouts pour un développement touristique durable. Il est donc nécessaire de préserver et mettre en valeur ces objets qui sont au centre de notre attractivité. Nous avons de nombreuses possibilités d'hébergement (meublés, campings, chambres d'hôtes, gîtes, hébergements insolites...) qui doivent perdurer et continuer à se développer et s'améliorer afin d'accueillir un public encore plus varié.</p> <p>La compréhension et la préservation de l'environnement sont deux clés essentielles pour conserver la qualité de nos paysages et de nos cadres de vies. L'utilisation ou la fréquentation de certains lieux doit se faire dans le respect pour ne pas dénaturer des espaces préservés.</p>
Partenaires	PNR / ENJ / GTJ / État, Région, Département, Communes
Coût prévisionnel	3 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes / CEN
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Tourisme, fréquentation, emploi Qualité des sites, des hébergements Valeur ajoutée
Articulation avec d'autres démarches territoriales	Office du tourisme / SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII / ENS
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p><u>CC CNJ</u> : Développement et rénovation des hébergements Aide à la prise en compte des enjeux de la protection de la biodiversité Sensibiliser les populations au développement durable Projet aires de bivouac, cabanes et espaces de convivialité (ENJ-GTJ)</p> <p><u>Chaux des Crotenay</u> : Réhabilitation du sanitaire camping de Chaux des Crotenay création d'habitats insolites zone du camping de Chaux des Crotenay</p> <p><u>Le Frasnois</u> : Faciliter l'accès et renforcer la sécurité des touristes :</p>

camping, construction d'un nouveau snack et d'un restaurant, ouverts toute l'année.

Marigny : "Aller vers un tourisme plus contemplatif et de découverte autour du lac (sentier des palafittes, valorisation du site UNESCO, tour du lac)

AMENAGER ET VALORISER NOS SITES

CC CNJ : Opération Grand Site de France

Vallée du Hérisson et Plateau des 7 lacs

Coopération avec les Conservatoires d'espaces naturels

Aménagement du site touristique de la source de l'Ain

Création d'une piste de biathlon à Foncine-le-Haut et à Cerniébaud

Balisage des itinéraires de randonnées

Châtelneuf : La commune, faisant partie du plateau des 7 lacs, souhaite créer un aménagement de randonnée valorisant les sites du village (Lac du Fioget, Belvédère du Rocher de la Baume, Ravin du bief du Faucon)

Le Frasnois : Aménagement de 3 parkings principaux pour réguler organiser le flux des véhicules

Contribuer à la labellisation à l'OGS

Restauration des pelouse sèches communales de Le Frasnois : mise en place d'une démarche : audit, priorisation, gestion du suivi.

Le Moutoux : Aménager l'environnement de l'Étang du Pasquier qui se trouve sur le territoire du Moutoux (Ouest de la commune).

Restaurer le réservoir et son réseau qui se trouve dans la forêt à l'Est du village.

Les Planches en Montagne : Agrandissement du parking de la Langouette + installation de toilettes sèches + création d'un "verger partagé"

Marigny : "Valorisation petit patrimoine : Lavoisier à réhabiliter (opération assez importante : maçonnerie et charpente, et aménagement paysager autour)

Organiser et structurer l'accueil des campings cars (aujourd'hui + de 20/jours l'été) "

	<p><u>Sirod</u> : Projet de future voie verte Champagnole Foncine par la voie du Tram Sapois, Sirod, Crans Les planches etc, en utilisant le joli tunnel de la voie du Tram situé sur les communes de Bourg de Sirod et Sirod. Le village offre à 9 km de Champagnole, parkings, et tous commerces dont location VAE</p> <p><u>Valempoulières</u> : Plan d'eau des Erennes et la zone humide, Parking et belvédère de la Madone, Parcours pédestre en cours, Rénovation des 4 croix de mission, église et chapelle</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

AXE 5 : Œuvrer pour la transition écologique

Produire et consommer les énergies renouvelables

Action : Projets de création de chaufferies bois, avec plateforme de stockage

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique - Produire et consommer les énergies renouvelables
Action n°	E.1.1
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura souhaite agir en faveur de la transition écologique et de la réduction de la consommation d'énergie fossile. Des projets sont en cours d'étude à travers l'espace communautaire. Ces implantations demandent une forte ingénierie et il est nécessaire de bien prendre en compte tous les facteurs à risque, notamment d'un point de vue environnemental pour ne pas dénaturer le cadre de vie à haute valeur qui est le nôtre. Ces projets sont essentiels pour que notre territoire s'adapte aux effets du changement climatique.
Partenaires	Communes / État / Région / Département / ADEME / Prestataires / Sidec
Coût prévisionnel	5 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes / AJENA / ADEME /
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	Performance énergétique Taux d'emploi Protection de l'environnement Utilisation ressources locales
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<u>CC CNJ</u> : Portage financier et en ingénierie pour étude de faisabilité <u>Champagnole</u> : Chaufferies Biomasse Louataux et Combette (MOA Ville ou Comcom) <u>Châtelneuf</u> : Dans le cadre de notre projet MARPA, nous souhaitons créer une chaufferie bois déchiquetés <u>Gillois</u> : Chaufferie granulé bois lors de la rénovation de l'ancienne cure <u>La Latette</u> : Mise en place d'une chaudière granulés bois avec chauffage

	<p>central pour les 3 logements communaux</p> <p><u>Le Frasnois</u> : Développer le réseau de chaleur de la commune : Mairie, Église, salle des fêtes, 6 appartements communaux</p> <p><u>Loulle</u> : Chaufferie bois</p> <p><u>Marigny</u> : Isolation logements ancienne cure, chalet et École, + réseau de chaleur ancienne cure, chalet + logements communaux, salle communale et mairie) (courrier déjà transmis à la CC CNJ)</p> <p><u>Montrond</u> : École publique des 4 villages (Montrond) : étude sur le changement de la chaudière bien vieillissante et sur l'utilisation d'une énergie renouvelable.</p> <p><u>Nozeroy</u> : Changement de mode de chauffage des bâtiments communaux</p> <p><u>Sirod</u> : Création d'une chaufferie bois pour la salle des fêtes et le vestiaire de foot</p> <p><u>Valempoulières</u> : Chaufferie bois ou granulés mairie ; 4 logements et SIVOS des 4 villages.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Action : Projets de parcs solaires (privé, public)

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique - Produire et consommer les énergies renouvelables
Action n°	E.1. 2 3
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura souhaite agir en faveur de la transition écologique et de la réduction de la consommation d'énergie fossile. Des projets sont en cours d'étude à travers l'espace communautaire. Ces implantations demandent une forte ingénierie et il est nécessaire de bien prendre en compte tous les facteurs à risque, notamment d'un point de vue environnemental pour ne pas dénaturer le cadre de vie à haute valeur qui est le nôtre. Ces projets sont essentiels pour que notre territoire s'adapte aux effets du changement climatique.
Partenaires	État, Région, Département, Communes/ ADEME / Prestataires / Sidedc
Coût prévisionnel	1 million
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	Performance énergétique Transition écologique Protection de l'environnement
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII / TEPOS
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<u>CC CNJ</u> : Suivi des projets <u>Champagnole</u> : Installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière du Mont Rivel Installation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux <u>Loulle/ Mont sur Monnet</u> : Projet de parc solaire sur environ 100 ha sur terrains à faible valeur <u>Marigny</u> : Ombrières photovoltaïques sur les parkings du Lac (étude de faisabilité en cours) Parc solaire sur zone en friche (Villard) <u>Sirod</u> : Renouvellement de l'éclairage public, projet sur cinq années <u>Valempoulières</u> : Agri photovoltaïque et sylvi-photovoltaïque, Inciter public et privé à la pose de panneaux solaires

Action :
Investissements pour l'assainissement collectif et la protection des milieux aquatiques

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique - Produire et consommer les énergies renouvelables
Action n°	E.1.4
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>Le service public d'assainissement collectif est aujourd'hui en délégation de service public sur l'ensemble du territoire, ayant pour objet l'exploitation des ouvrages.</p> <p>Le service de la communauté de communes a pour rôle de suivre cette délégation et de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement et dans le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>Les investissements dans le cadre de l'assainissement collectif peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des réseaux et des stations d'épuration, - Mise en conformité réglementaire des systèmes d'assainissement, - Création de système d'assainissement (réseaux et station d'épuration), - Réalisation d'une étude diagnostique à l'échelle du territoire, - Finalisation du zonage d'assainissement. <p>En fonction des résultats des études diagnostiques des systèmes d'assainissement, des projets urgents pourront émerger.</p>
Partenaires	Communes / Agence de l'eau / Syndicats mixtes / SIVU / Département / État

Coût prévisionnel	29 000 000 €HT sur les 5 prochaines années, répartis de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> - 19 000 000 €HT pour la mise en conformité du système d'assainissement de Champagnole - 1 500 000 €HT pour la mise en conformité du système d'assainissement de Foncine-le-Haut. - 2 500 000 €HT pour la création de système d'assainissement collectif - 2 500 000 €HT pour la réhabilitation des stations d'épuration existantes - 3 500 000 €HT pour la création de station d'épuration
Plan de financement	Le plan de financement sera établi en fonction des projets et des aides mobilisables par les différents partenaires financiers. La part d'auto-financement pourra varier de 20 à 100% selon les projets.
Calendrier	Le planning des projets sera établi par les maitres d'œuvre pour chacun des projets lancés. Calendrier global : 2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de conformité des systèmes d'assainissement vis-à-vis de la réglementation nationale et européenne Qualité des rejets des STEU Qualité des milieux aquatiques Niveau de gestion patrimoniale à l'échelle intercommunale
Articulation avec d'autres démarches territoriales	PLUi / PCAET / SRADDET / CLS
Porteur de l'action	Service assainissement – déchets / Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Projets associés	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité du système d'assainissement de Champagnole - Mise en conformité du système d'assainissement de Foncine-le-Haut. - Création de système d'assainissement collectif - Réhabilitation des stations d'épuration existantes - Création de station d'épuration

Action :
Eau potable, : organisation de la compétence à l'échelle intercommunale, gestion et préservation de la ressource (EDCH)

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique - Produire et consommer les énergies renouvelables
Action n°	E.1.4
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>La compétence eau potable est aujourd'hui gérée à l'échelle communale et intercommunale par l'intermédiaire de syndicat.</p> <p>Plusieurs projets verront le jour dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des ressources : mise en place de la protection des captages prioritaires, lutte contre les pollutions diffuses, démarche agri-environnementale, • Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : aménagement d'adduction en eau potable, interconnexion, recherche de nouvelle ressource • Limiter les pertes en eau potable par la maîtrise des rendements de réseau et le renouvellement des équipements/infrastructures de distribution. • Transfert et organisation de la compétence à l'échelle de la CC CNJ
Partenaires	Communes / Agence de l'eau / Syndicats mixtes / SIVU / Département / État
Coût prévisionnel	5 millions
Plan de financement	<p>Le plan de financement sera établi en fonction des projets et des aides mobilisables par les différents partenaires financiers.</p> <p>La part d'auto-financement pourra varier de 20 à 100% selon les projets.</p>
Calendrier	<p>Le planning des projets sera établi par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre pour chacun des projets lancés.</p> <p>Calendrier global : 2022-2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Suivi de la qualité de l'eau de distribution eau potable (paramètres réglementaires, taux de conformité biologique et physico-chimique)</p> <p>Qualité des ressources en eau</p>

	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Rendement des réseaux AEP ...etc
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / PCAET /
Porteur de l'action	CC / Communes / Syndicats
Projets associés	<p><u>CC CNJ</u> : Pas porteur de la compétence eau potable – Transfert de la compétence Eau Potable prévue pour le 1^{er} janvier 2026.</p> <p><u>Exemples de projets</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le Frasnois</u> : Gérer la ressource en eau potable (en quantité et qualité), protection des captages, maîtrise des pollutions. • <u>Nozeroy</u> : Renouvellement de la canalisation en plomb • <u>Sirod</u> : Rénovation du réseau d'eau potable rue de Preyat et du Lavoir • <u>Valempoulières</u> : Construction d'un nouveau réservoir pour une meilleure desserte sur la commune. 15 habitations supplémentaires en 2022, la nouvelle fromagerie et surtout la défense incendie • Syndicat de la Papeterie : renouvellement des deux conduites d'adduction en eau potable (estimation à 2,2 millions €) • CC CNJ : réalisation de l'étude de transfert de compétence et réalisation du Schéma Directeur Eau potable intercommunal.

Action : Projets éoliens

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique - Produire et consommer les énergies renouvelables
Action n°	E.1.5
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura souhaite agir en faveur de la transition écologique et de la réduction de la consommation d'énergie fossile. Des projets sont en cours d'étude à travers l'espace communautaire. Ces implantations demandent une forte ingénierie et il est nécessaire de bien prendre en compte tous les facteurs à risque, notamment d'un point de vue environnemental pour ne pas dénaturer le cadre de vie à haute valeur qui est le nôtre. Ces projets sont essentiels pour que notre territoire s'adapte aux effets du changement climatique.
Partenaires	État, Région, Département, Communes / ADEME / Prestataires / Sidec
Coût prévisionnel	3 millions
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	Performance énergétique Transition écologique
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / PCAET / SRDEII / TEPOS
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<u>CC CNJ</u> : Suivi de projets <u>Basse-Joux</u> : L'enquête publique s'est tenue du 20 septembre 2021 au 22 octobre 2021. Ce projet implique les communes de Censeau, Esserval-Tartre, Plénise et Mièges. L'avis favorable de la commission d'enquête a été donné le 17 novembre 2021. <u>Valempoulières</u> : Sollicitations de développeurs (Total pour installation d'un parc éolien)

Action : Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET)

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique
Action n°	E.1.6
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura souhaite agir en faveur de la transition écologique et de la réduction de la consommation d'énergie fossile. Des projets sont en cours d'étude à travers l'espace communautaire. Ces implantations demandent une forte ingénierie et il est nécessaire de bien prendre en compte tous les facteurs à risque, notamment d'un point de vue environnemental pour ne pas dénaturer le cadre de vie à haute valeur qui est le nôtre. Ces projets sont essentiels pour que notre territoire s'adapte aux effets du changement climatique.</p> <p>L'élaboration du PCAET est en articulation directe avec cette thématique.</p>
Partenaires	État, Région, Département, Communes, BE
Coût prévisionnel	200 000€
Plan de financement	Incorporé dans les études initiales du PLUi (DETR/autofinancement)
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	Performance énergétique Transition écologique Qualité de l'air Protection de l'environnement
Articulation avec d'autres démarches territoriales	PLUi / SRADDET / PCAET
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	Lancement conjoint avec PLUi, partage des études préalables, intégration dans le cahier des charges pour recrutement du bureau d'études.

Action : Encourager l'utilisation des modes doux

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique - Appréhender et développer les mobilités durables
Action n°	E.2.1
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	Le maintien et l'augmentation de notre activité touristique passe par des investissements dans l'aménagement et la liaison de certains sites majeurs afin de les rendre plus facilement accessibles, notamment par les modes de déplacement 'doux'.
Partenaires	Département / Communes / Région / PNR HJ / Ademe
Coût prévisionnel	1 million
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes Appel à projet Infrastructure aménagement Cyclable Plan à Vélo ADEME
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	Kilomètres de voies cyclable Report modal
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PLUi / Plan de mobilité simplifié / PCAET
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<u>CC CNJ</u> : Poursuite de la voie cyclable Champagnole - Lac de Chalain Intégration au maillage départemental de voies douces <u>Champagnole</u> : Liaison douce Est-Ouest via la rue du Tram <u>Le Frasnois</u> : Continuité des pistes cyclables déjà réalisées venant de Chaux des Crotenay. Remise en valeur de la route des lacs pour irriguer tout le territoire et affirmation d'une offre "tourisme doux". <u>Le Moutoux</u> : Aménager, depuis le centre du village, l'accès à l'Étang du Pasquier qui se trouve sur le territoire du Moutoux (Ouest de la commune). <u>Marigny</u> : Interconnexion avec Terre d'Émeraude

Action : Développer un transport durable

Orientation stratégique n°	Œuvrer pour la transition écologique - Appréhender et développer les mobilités durables
Action n°	E.2. 2-3-4
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes Champagnole Nozeroy Jura
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes a pour volonté de développer le « transport solidaire » à travers notamment du service associatif Mobilité CNJ Seniors. Ce service est ouvert à toute personne de plus de 60 ans ne pouvant plus se déplacer.</p> <p>Nous devons également apporter une réflexion plus aboutie sur l'accompagnement de nos actifs dans leurs déplacements domicile-travail. Cela passe par une meilleure discussion avec les acteurs en question sur le territoire, avec la possibilité d'établir des plans de mobilité pour les établissements et entreprises qui sont vecteurs de nombreux déplacements. Cela passe également par une réflexion sur les possibilités de report modal dans un espace topographique et climatique comme le nôtre, qui réduit fortement les possibilités. Notre position transfrontalière nous donne également une réflexion supplémentaire à prendre en compte, afin de gérer au mieux les déplacements de notre population active.</p> <p>Nous discutons et réfléchissons au développement de l'offre en électromobilité sur notre territoire.</p>
Partenaires	État, Région, Département, Communes / Ademe
Coût prévisionnel	1 million
Plan de financement	DETR / DST / CPER / Europe / État / Région / Département / Autofinancement / Communes DGD via Plan de mobilité simplifié
Calendrier	2022-26
Indicateurs d'évaluation proposés	Utilisation des services % électromobilité /hybride ... Report modal
Articulation avec d'autres démarches territoriales	SRADDET / PCAET / SRDEII / PLUi / Plan de mobilité simplifié
Porteur de l'action	CC / Communes
Projets associés	<p><u>CC CNJ</u> : Développement du transport solidaire via l'association CNJ Seniors</p> <p>Analyse des usages pour procéder à une meilleure gestion de la pratique du covoiturage</p> <p>Coordination avec les entreprises pour la mise en place de plan de déplacement</p> <p>Subvention à l'installation IRVE</p>

	<p>Réflexion sur le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques</p> <p><u>Champagnole</u> : Installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques</p> <p><u>Le Frasnois</u> : Développer la liaison via le train pour les scolaires et les habitants (diminution des navettes car et des voitures particulières) Mettre en place un système de bornes électriques pour voitures électriques (cf. parkings)</p> <p><u>Marigny</u> : "Mise en place de bornes de recharge vélos et voitures en lien avec les mobilités :</p> <ul style="list-style-type: none">- parking du lac (inclus dans le projet d'ombrières)- village (en lien avec le réaménagement de la place) "
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Liste des porteurs de projets

À ce jour :

Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

Billecul	Champagnole	Châtelneuf	Chaux des Crotenay	Gillois
La Latette	Le Frasnois	Le Moutoux	Les Planches en Montagne	
Loulle	Marigny	Montrond	Mont-sur-Monnet	Nozeroy
Saint-Germain en Montagne		Sirod	Valempoulières,	

Partenaires :

SICTOM

SIVOS

Syndicat mixte de source de la Papeterie

Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est Jura

Espace Nordique Jurassien (ENJ)

Association des Grandes Traversées du Jura (GTJ)

Conservatoires des Espaces Naturels (CEN)

Commissariat de Massif

Agence de l'Eau

Agence Régional de Santé

Agence Nationale du Sport (ANS)

Des porteurs de projets pourront être intégrés à ce contrat par le biais d'avenants présentés à délibération au conseil communautaire.

Annexes financières

Demandes de subventions Année 2022								
Objectifs stratégiques	Fiches Action	Porteur de projet	Projet inclus	Montant HT du projet	Subvention État (DETR demandée)	Taux de subvention sollicitée	Autres financeurs et Commentaires	
AXE 1 : Aménager et urbaniser le territoire dans un principe de développement durable	PLUI	CC CNJ	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	800 000 €	400 000 €	50%	Autofinancement	
	Revitalisation des bourgs centres	CC CNJ, Champagnole, Chaux des Crotenay, Gillois, Le Frasnais, Sirod, Valempouillères	Ces projets de revitalisation visent à repenser l'organisation et la vie des centres bourgs. Les thématiques de l'aménagement de l'habitat, des services, de la place des activités économiques, des déplacements seront intégrées à ces projets.	À définir au gré des attributions de marché			30%	CD 39 / CR BFC / Autofinancement
		CHAMPAGNOLE	Etudes pour la rénovation de la Cité Javel	9 425 €	4712	50%		
		CHAMPAGNOLE	Maîtrise d'oeuvre Halle marché couvert	51 515 €	15454	30%		
		BIEF-DU-FOURG	Construction garages pour locataires - Construction d'un hangar municipal	78 059 €	19516	25%		
		CHAMPAGNOLE	Rénovation éclairage public en LED	13 340 €	2668	20%		
		MARIGNY	Remplacement des lampes de rue actuelles par des LEDS	47 653 €	11913	25%		
		PONT DU NAVOY	renouvellement des lampadaires "boules" bientôt interdits (2025)	4 497 €	1798	40%		
		CC CNJ, Billecul, Champagnole, Chaux des Crotenay, Les Planches en Montagne, Nozeroy, Saint Germain en Montagne, Sirod, Valempouillères	L'offre doit continuer à se développer et s'améliorer sur le territoire, c'est pourquoi nous voulons œuvrer globalement pour la réhabilitation ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments. Il est également nécessaire d'adapter le parc existant pour répondre aux nouveaux besoins et attentes des populations.	À définir au gré des attributions de marché			30%	CD 39 / CR BFC / Autofinancement
	Offrir un habitat adapté et de qualité	ONGLIERES	Réhabilitation de l'ancienne cure en 3 logements BBC	1 071 528 €	665645	60%		
		BILLECUL	Changement des menuiseries ancienne école amélioration isolation	13 000 €	3250	25%		
		BILLECUL	Changement des fenêtres logement Mairie	3 455 €	864	25%		
		CHAMPAGNOLE	Réfection de la couverture du bâtiment de la bibliothèque	83 357 €	20839	25%		
		CRANS	Bâtiment Mairie - Rénovation logement localif	25 825 €	6452	25%		
		CRANS	Aménagement de 4 garages à louer - rue de la Gare	88 352 €	22088	24%		
		CUVIER	Rénovation des fenêtres de la sacristie à l'église et la création d'un Jardin du Souvenir au cimetière	4 928 €	4928	25%		
		FONCINE LE BAS	FORGE LIBOZ	30 200 €	7550	25%		
		FONCINE LE BAS	Fenêtres Ancienne Ecole	3 978 €	994	25%		
		FONCINE LE HAUT	réfection façade bâtiment communal	21 797 €	5494	25%		
		FONCINE LE HAUT	rénovation portes bâtiments communaux	12 400 €	3100	25%		
		FONCINE LE HAUT	amélioration énergétique d'un bâtiment communal "changement fenêtres"	8 583 €	2145	25%		
		FONCINE LE HAUT	amélioration énergétique de 2 logements communaux "changement de fenêtres"	30 785 €	7696	25%		
		FONCINE LE HAUT	isolation et étanchéité à l'aire contour des ouvertures bâtiment communal pôle santé	17 370 €	4342	25%		
		FONCINE LE HAUT	aménagement et rénovation du cimetière	49 813 €	12453	25%		
		FONCINE LE HAUT	réfection murs du cimetière	64 490 €	16122	25%		
		LA LATETTE	Création de 2 logements dans la Mairie	188 664 €	95198	60%		
		LE FRASNOIS	ISOLATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX (pose de nouveaux volets à moteur solaire, panneau solaire et batterie)	9 376 €	7032	75%		
		LE FRASNOIS	Rénovation de la toiture et la zinguerie associée	17 645 €	13233	75%		
		Le Frasnais	Transformation du garage communal en 2 garages supplémentaires pour les locataires des appartements communaux	25 037 €	18777	75%		
		LE VAUDIOUX	Remplacement de la production dénergie dans le bâtiment de la mairie.	54 338 €	11709	25%		
		LE VAUDIOUX	Chauffage salle des fêtes	29 893 €	7473	25%		
		MIEGES	Rénovation logement de la Serpentine	69 740 €	17435	25%		
		MIGNOVILLARD	Rénovation des locaux du secrétariat de Mairie	20 000 €	5000	25%		
		MONNET LA VILLE	Réfection du hall d'un bâtiment communal desservant un logement communal mis en location	6 759 €	1689	25%		
	MONNET LA VILLE	Remplacement de la chaudière fioul vétuste par une pompe à chaleur	17 747 €	4437	25%			
	MONNET LA VILLE	Création d'un logement communal au 1er étage du bâtiment de la Mairie	93 974 €	23464	25%			
	MONTROND	Rénovation ancienne scierie	98 763 €	24691	25%			
NOZEROT	Remplacement des menuiseries de la salle du 2ème âge et local Ski club	10 293 €	2573	25%				
NOZEROT	Changement des menuiseries Office du Tourisme	7 055 €	1764	25%				
ONGLIERES	BATIMENT MAIRIE - RENOVATION LOGEMENT NORD	20 061 €	5015	25%				
SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE	Réhabilitation du bâtiment ancienne école en 6 logements BBC	941 726 €	475756	60%				
AXE 2 : Développer et soutenir l'économie locale	Aménagement Zones d'Activités	CC CNJ, Sirod, Valempouillères, Chaux des Crotenay	ZA Montrond, Scierie Bouvet, Censeau, Mignovillard, ZI Andre Schwartzmann, etc., Aménagement continu des zones de Champagnole	À définir au gré des attributions de marché		30%	CD 39 / Europe / Autofinancement	
	Reconversion de friches industrielles et/ou urbaines	CC CNJ, Chaux des Crotenay	Zone commerciale Keystone : Acquisition d'un terrain avec bâtiment/ démolition, dépollution et vente à des tiers investisseurs ARTICA : acquisition, réhabilitation afin de réintroduire des activités économiques. Marpaux : ancien hangar industriel à acquérir SNTS Kango : reprise bâtiment et réhabilitation, démolition ou vente Chaux des Crotenay : Site Scierie Gérard (2,62 ha) à Chaux des Crotenay (reconversion en zone d'activités industrielles ou commerciales)	ARTICA : 1 537 290 € Autres : À définir au gré des attributions de marché	ARTICA : 307 458 €	ARTICA : 20%	CD 39 / Europe / Autofinancement	

AXE 2 : Développer et soutenir l'économie locale	Financements et subventions pour le développement des entreprises	CC CNJ	Versement de subventions d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les projets éligibles. Opérations de chèques solidaires (financés par le FRT et la CCNJ) Création d'un poste de manager de commerce (développement économique) et mise en place d'un Office de commerce, en lien avec les associations de commerçants déjà existantes.				LEADER FRT Autofinancement
	Agriculture	CC CNJ, Le Frasnais, Valempoulières, Filières	Extension atelier de découpe	798 727 €	319490	40%	Autofinancement
	Forêt Bois	CC CNJ, Communes, Entreprises	Scierie Chauvin : création d'une unité de production de pellets (granulés) SIBC : Développement plaquettes + plateforme de stockage/arrochage LIONINE BFC – Production de pellets bio à partir de déchets verts	Projets en cours	/	/	
AXE 3 : Structurer le territoire selon les dynamiques démographiques et les besoins	Développer l'offre de services à la population	CC CNJ, Andelot en Montagne, Champagnole, Châtelneuf, Chaux des Crotenay, Le Frasnais, Les Planches en Montagne, Marigny, Monnet-la-Ville, Montrond, Saint Germain en Montagne, Sirod, Valempoulières	Equipements et Loisirs Habitats inclusifs Micro-crèches Espace France Services Salles de convivialité Inter-G Accessibilité et sécurité	Préau Groupe scolaire Mignovillard 112 524 €	Préau Groupe scolaire Mignovillard 33 757 €	30%	CD 39 / CR BFC / Autofinancement
			Construction de 3 micro-crèches 900 000 €	Non déposé au titre DETR 2022	/	CAF, FEDER, DETR 2023	
		ARDON	Mise au norme de la DECI	63 258 €	18977	30%	
		BIEF DES MAISONS	Travaux de mise en conformité de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	65 000 €	19500	30%	
		CHÂTELNEUF	DECI - implantation de réserves d'eau	227 814 €	91126	40%	
		FONCINE LE HAUT	défense extérieure contre incendie (1)	33 975 €	8493	25%	
		LES PLANCHES EN MONTAGNE	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	76 118 €	19029	25%	
		LOUILLE	Création de deux défenses incendie aux deux écarts de la commune, Rotour et La Marche	27 990 €	6997	25%	
		PONT DU NAVOY	Défense incendie	11 515 €	4606	40%	
		SIROD	Installation de poteaux d'incendie, d'une canne d'aspiration et création d'une aire de stationnement au réservoir	16 126 €	4031	25%	
		VERS-EN-MONTAGNE	Travaux pour la mise en conformité de la défense incendie (DECI) par la pose d'une citerne enterrée et d'un poteau d'aspiration.	31 972 €	7993	25%	
		CHAMPAGNOLE	Extension du système de videoprotection	48 354 €	14506	30%	
		CHAMPAGNOLE	Aménagement d'une piste de pumptrack	99 620 €	24905	25%	
		CHAMPAGNOLE	Remplacement des éclairages des deux salles de sport du gymnase Jean Galfione par du	22 279 €	5569	25%	
		CHAMPAGNOLE	Mise en place de nouveaux columbariums au cimetière	41 400 €	12420	30%	
		CHAMPAGNOLE	Construction de tribunes pour le foot aux Louataux	351 000 €	105300	30%	
		CHAMPAGNOLE	Construction d'un gymnase aux Louataux	3 630 908 €	726181	20%	
		ENTRE DEUX MONTS	Réfection monument aux morts	1 265 €	316	25%	
		FONCINE LE BAS	RUISSEAU DES SEIGNES - CHEMIN DE LA GRAND'VIE (réfection mur)	4 378 €	1094	25%	
		FONCINE LE HAUT	opération réhabilitation du "canal de l'Hérault"	24 296 €	6074	25%	
		FONCINE-LE-HAUT	Extension de la maison des aînés	643 691 €	257476	40%	
		LES CHALESMES	renovation toit sacristie clocher, plancher église, barrière cimetière	30 647 €	7662	25%	
		LES PLANCHES EN MONTAGNE	Réfection intérieure de l'Église	21 698 €	5425	25%	
		MIGNOVILLARD	Réaménagement du terrain de sport synthétique, rue du Martinet	25 000 €	6250	25%	
		MOUTOUX	Aménagement du local d'archives	3 050 €	763	25%	
		MOUTOUX	Mise en eau de la fontaine du village	8 480 €	2120	25%	
		ONGUIERES	Création Arrêt de Bus rue Charbonny – Abri et Signalisation	5 812 €	1453	25%	
		PLENISETTE	Construction d'un abri des poubelles communales	2 180 €	545	25%	
		SIROD	Création d'une aire de sport pour adultes	33 810 €	10143	30%	
		SIROD	Rénovation d'un hall d'entrée et de la montée d'escalier d'un bâtiment communal abritant une salle de réunion et locaux rangement rez-de-chaussée et deux logement à l'étage;	22 081 €	5520	25%	
		SIROD	TRAVAUX SALLE DES FETES	94 789 €	23697	25%	
		CHAMPAGNOLE	Mise en accessibilité de la rue d'Ain	127 269 €	38181	30%	
		CHAUX-DES-CROTENAY	Création d'un nouveau local "sanitaires" au camping du Bois Joli	335 859 €	100758	30%	
		LE FRASNOIS	Création d'une plateforme de communication	6 060 €	4545	75%	
		LE FRASNOIS	Réfection et amélioration de chemins et parkings de l'ensemble de la commune	11 729 €	8796	75%	
		LES PLANCHES EN MONTAGNE	Réfection du chemin rural CR15	11 007 €	2752	25%	
		MOUTOUX	Réfection du chemin d'accès au four des Canadiens	14 117 €	3530	25%	
		MOUTOUX	Réfection du chemin de l'Étang	23 445 €	5861	25%	
		NOZEROY	Aménagement Place Jean l'Antique et Réfection rue de l'Agriculture	398 583 €	159433	40%	
		SAFFLOZ	Réfection des voiries communales, dans et hors agglomération	266 391 €	106556	40%	
		FONCINE LE HAUT	aménagement voie douce "accès micro-crèche"	11 748 €	2937	25%	
		SIVOS DU PREMIER PLATEAU	Audit énergétique de l'école Jules Verne à Le Fied	6 600 €	1980	30%	
		FONCINE LE HAUT	couverture escalier dit: "tiro-cul"	21 296 €	5324	25%	
		FONCINE LE HAUT	éclairage zone ludique	7 800 €	1950	25%	
		MOUTOUX	Rénovation du terrain de boules du village	675 €	169	25%	
		ARSURE ARSURETTE	AMENAGEMENT AIRE DE JEUX	56 030 €	33618	60%	
		BILLECUL	Création d'une aire de jeu et aire de pique-nique	54 795 €	13409	25%	
		SIVOS DE LA BAROCHE	Equipement numérique pour l'école de l'Alliance	17 707 €	8853	50%	
		EQUEVILLON	Mise en place de barrières à l'Espace Culturel	2 703 €	675	25%	
		Santé	CC CNJ, Champagnole, Mignovillard, Chaux des Crotenay, Le Frasnais	Maison de santé pluridisciplinaire à Champagnole et Mignovillard EHPAD de Champagnole Projets à Chaux des Crotenay et Le Frasnais	À définir au gré des attributions de marché	/	/

<p>AXE 4 : Valoriser et préserver les atouts environnementaux et paysagers, moteurs de notre attractivité touristique</p>	<p>Offrir un tourisme durable "4 saisons"</p>	<p>CC CNJ, Châtelneuf, Chau des Crotenay, Le Frasnais, Le Moutoux, Les Planches en Montagne, Marigny, Sirod, Valempoulières ENJ-GTJ</p>	<p>Développement et rénovation des hébergements Aide à la prise en compte des enjeux de la protection de la biodiversité Sensibiliser les populations au développement durable Opération Grand Site Projet aires de bivouac, cabanes et espaces de convivialité Voir Fiches actions pour détails des projets par commune</p>	<p>A définir au gré des projets et des attributions de marché</p>	<p>Pas de demande CC CNJ sur 2022</p>	<p>/</p>	<p>État / CD 39 / CR BFC / Autofinancement</p>
<p>AXE 5 : Ouvrir pour la transition écologique - Énergies renouvelables - Transport durable</p>	<p>Projets de création de chaufferies bois, avec plateforme de stockage</p>	<p>CC CNJ, Champagnole, Châtelneuf, La Latette, Le Frasnais, Loulle, Marigny, Montrond, Nozeroy, Sirod, Valempoulières</p>	<p>Réseau de chaleur, chaufferie bois, ingénierie</p>	<p>A définir au gré des projets et des attributions de marché</p>	<p>Pas de demande CC CNJ sur 2022</p>	<p>/</p>	<p>État / CD 39 / CR BFC / Autofinancement</p>
	<p>Projets de parcs solaires</p>	<p>SAFFLOZ</p>	<p>Mise en place d'une chaudière automatique aux pellets de 25 KW sur un logement locatif avec production d'eau chaude sanitaire par ballon bi-énergie</p>	<p>21 991 €</p>	<p>8 797,00 €</p>	<p>40%</p>	<p></p>
	<p>Projets de parcs solaires</p>	<p>CC CNJ, Champagnole, Loulle/Mont-sur-Monnet, Marigny, Sirod, Valempoulières</p>	<p>Installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière du Mont Rivet Installation de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux Projet de parc solaire sur environ 100 ha sur terrains à faible valeur Ombrières photovoltaïques sur les parkings du Lac (étude de faisabilité en cours) Parc solaire sur zone en friche (Villard) Agri photovoltaïque et sylvi-photovoltaïque, Inciter public et privé à la pose de panneaux solaires</p>	<p>Projets en cours de montage pour la plupart</p>	<p>Pas de demande CC CNJ sur 2022</p>	<p>/</p>	<p>CD 39 / CR BFC / Autofinancement Prestataires</p>
	<p></p>	<p>Syndicat Mixte DE LA SOURCE DE LA PAPETERIE</p>	<p>installation de panneaux photovoltaïque sur l'usine de la Papèterie</p>	<p>67 083 €</p>	<p>40 250,00 €</p>	<p>37%</p>	<p></p>
	<p>Investissements pour l'assainissement collectif et la protection des milieux aquatiques</p>	<p>CC CNJ</p>	<p>Mise en conformité du système d'assainissement de Champagnole - Mise en conformité du système d'assainissement de Foncine-le-Haut. - Création de système d'assainissement collectif - Réhabilitation des stations d'épuration existantes - Création de station d'épuration</p>	<p>Détails dans fiche action 7 055 640 1 965 000 2 925 600 1 409 280 549 360 138 000 664 602 127 700</p>	<p>2116692 589 500 877 680 422 784 164 808 41 400 265 841 51 080</p>	<p>30% 30% 30% 30% 30% 30% 40% 40%</p>	<p>État / CD 39 / Autofinancement Agence de l'eau</p>
	<p>Eau potable, : organisation de la compétence à l'échelle intercommunale, gestion et préservation de la ressource (EDCH)</p>	<p>CC CNJ, Communes, Syndicats</p>	<p>Étude pour transfert de la compétence Eau Potable prévue pour le 1er janvier 2026 Gérer la ressource en eau potable Renouvellement de conduites</p>	<p>Détail dans fiche action</p>	<p></p>	<p></p>	<p>État / CD 39 / Autofinancement Agence de l'eau</p>
	<p></p>	<p>BOURG DE SIROD</p>	<p>INSTALLATION DE VANNES SECTIONNELLES SUR UNE PARTIE DU RESEAU D'EAU</p>	<p>5 792 €</p>	<p>1 448,00 €</p>	<p>25%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>CHAMPAGNOLE</p>	<p>Remplacement de la conduite d'eau potable rue d'Alin</p>	<p>76 075 €</p>	<p>38 037,00 €</p>	<p>50%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>ENTRE DEUX MONTS</p>	<p>Réseau d'eau communal. Réfection chambre des vannes et remplacement du matériel de chloration et conduite d'eau motrice</p>	<p>9 122 €</p>	<p>2 281,00 €</p>	<p>25%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>FONCINE LE BAS</p>	<p>RUISSEAU CHEMIN DES DOUANETS</p>	<p>7 727 €</p>	<p>1 931,00 €</p>	<p>25%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>LES CHALESMES</p>	<p>Mise en conformité du captage de la Source de la Culée</p>	<p>80 000 €</p>	<p>16 000,00 €</p>	<p>20%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>MAIRIE DE NEY</p>	<p>Réfection du réseau AEP et du réseau d'Eau Pluviale avec reprise de quelques tampons du réseau d'Eau Usée pour une partie de la Rue de l'Eglise.</p>	<p>93 580 €</p>	<p>23 395,00 €</p>	<p>25%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est du Jura</p>	<p>RENFORCEMENT ET REHABILITATION DE RESEAUX FEEDER ENTRE GILLOIS ET MIGNOVILLARD AVEC LA CONSTRUCTION DE DEUX NOUVEAUX RESERVOIRS SUR RIX-TREBIEF ET MIGNOVILLARD</p>	<p>4 400 000 €</p>	<p>1 320 000,00 €</p>	<p>30%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>SIROD</p>	<p>Réhabilitation et renforcement de la conduite d'alimentation en eau potable, rue du travail, rue de préyat et rue du petit crans à SIROD</p>	<p>130 000 €</p>	<p>42 900,00 €</p>	<p>33%</p>	<p></p>
	<p></p>	<p>Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est du Jura</p>	<p>renforcement et réhabilitation des réseaux de distribution sur la commune de Nozeroy rue de l'agriculture, rue de la maréchassée et secteur de la porte de l'horloge</p>	<p>120 000 €</p>	<p>72 000,00 €</p>	<p>60%</p>	<p></p>
<p>Projets éoliens</p>	<p>CC CNJ, Censeau, Esserval-Tartre, Plénise et Mièges pour Basse Joux Valempoulières</p>	<p>Parc de la Basse-Joux : L'enquête publique s'est tenue du 20 septembre 2021 au 22 octobre 2021. Ce projet implique les communes de Censeau, Esserval-Tartre, Plénise et Mièges. L'avis favorable de la commission d'enquête a été donné le 17 novembre 2021</p>	<p></p>	<p></p>	<p></p>	<p>CD 39 / CR BFC / Autofinancement Prestataires</p>	
<p>Modes doux</p>	<p>CC CNJ, Champagnole, Le Frasnais, Le Moutoux, Marigny</p>	<p>Poursuite de la voie cyclable Champagnole – Lac de Chalain Intégration au maillage départemental de voies douces Liaison douce Est-Ouest via la rue du Tram Remise en valeur de la route des lacs pour irriguer tout le territoire et affirmation d'une offre "tourisme doux" Aménager, depuis le centre du village, l'accès à l'Étang du Pasquier qui se trouve sur le territoire du Moutou</p>	<p>Projets en cours de réflexion</p>	<p>Pas de demande CC CNJ sur 2022</p>	<p></p>	<p>État / CD 39 / CR BFC / Autofinancement</p>	
<p>Transport durable</p>	<p>CC CNJ, Champagnole, Le Frasnais, Marigny</p>	<p>Covoiturage IRVE Transport solidaire Plan de déplacement entreprises Plan de mobilité simplifié</p>	<p>Projet en cours d'élaboration</p>	<p>Pas de demande CC CNJ sur 2022</p>	<p></p>	<p>État / CD 39 / CR BFC / Autofinancement</p>	

